**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 64 (1938)

**Heft:** 18

Vereinsnachrichten

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mais parce que nous estimons que le défectueux programme établi a limité sérieusement les possibilités d'expression et de recherche des concurrents.

Nous avons, par ailleurs, peine à admettre que la satisfaction de la B. P. S. puisse prouver de façon concluante que ce problème d'architecture soit bien résolu!

MARC PICCARD.

Nous constatons, en outre, qu'immédiatement après le jugement du concours de la B. P. S. <sup>1</sup>, celle-ci a confié à un architecte local qui n'est pas même lauréat, le soin d'établir un projet beaucoup moins important que celui qui était prévu au programme de concours.

On peut déduire de cette décision, soit que le concours n'a pas donné les résultats escomptés — et alors il est étonnant qu'un premier prix ait été décerné —, soit que le programme établi ne correspondait pas aux intentions et aux possibilités de la Banque, soit encore que ledit concours n'était qu'une sorte de satisfaction morale offerte aux architectes romands.

Il nous est difficile d'admettre sans protestations l'une ou l'autre de ces raisons. Il convient, au contraire, de rappeler que si le concours d'architecture est un moyen équitable de choisir l'architecte qualifié, il constitue, en réalité, un contrat dont les termes sont forcément respectés par le concurrent dont le projet est disqualifié s'il ne correspond pas aux prescriptions du programme, mais pour lequel le maître de l'ouvrage n'a pas toujours les mêmes égards, soit que, ainsi que cela s'est produit à Sion, il attribue le travail sans tenir compte du résultat du concours, soit que, comme à Lausanne trop souvent, aucune suite n'est donnée au projet, ainsi que cela s'est fait pour l' $Ev\hat{e}ch\acute{e}^2$ , l'aménagement du  $Ch\hat{a}teau$  de Beaulieu 3, l'aménagement de la Riponne 4, l'aménagement de la Cité 5, soit enfin que le projet d'exécution n'ait aucun rapport avec le premier prix, ainsi que ce fut le cas pour l'Institut d'anatomie pathologique 6. Il importe, et cela apparaît très clairement des controverses qui se sont fait jour ces derniers temps, que le système des concours d'architecture tel qu'il est pratiqué actuellement en Suisse romande soit revisé, de manière à sauvegarder, d'une part les intérêts des concurrents et, d'autre part, le niveau de l'architecture en général. Nous nous proposons de revenir sur la question, car elle mérite d'être développée plus complètement.

> FAVARGER. PILET. LOUP. Vouga. PERRELET. ZIEGELER. PICCARD.

#### Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Extrait du procès-verbal de la 4<sup>me</sup> séance du Comité central, du 18 juin 1938.

Admission de nouveaux membres. Dans la séance du Comité central, du 18 juin 1938, ont été admis comme nouveau membres: MM

MIM.			
Metzger, Konrad	Architekt	Bern	Bern
Ott, F.	Ing. civil	Genève	Genève
Dériaz, Eric	Ing. civil	Conches	Genève
Boissonnas, AJ.	Ing. mécan.	Genève	Genève
Sudan, Robert	Ing. civil	Genève	Genève
Maier, Paul	Elektro-Ing.	Schaffhaus.	Schaffhaus.
Darbellay, Georges	Ing. électr.	Martigny	Valais
Burgener, Jodok	Bau-Ing.	Visp	Valais
Bodmer, Walter	Architekt	Zürich	Zürich
Dorer, Otto	Architekt	Baden	Zürich
Gautier, FrédEd.	Architekt	Zürich	Zürich

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nous reproduirons quelques planches des projets primés à ce concours.

 Red.
 2
 Voir Bulletin technique, année
 1933, pages
 43, 56, 69, 86.

 8
 n
 n
 n
 1936, pages
 101 et 123.

 4
 n
 n
 n
 1937, pages
 34, 44, 57, 90.

 6
 n
 n
 n
 1935, pages
 195, 210, 220.

 6
 n
 n
 n
 1938, pages
 217 et 231. — Réd.

	Bächtold, Jakob	Bau-Ing.	Zürich	Zürich			
	Jaggi, Alfred	Bau-Ing.	Zürich	Zürich			
	Würgler, Hans-F.	Bau-Ing.	$Z\ddot{u}rich$	Zürich			
	Vetter, Max	Elektro-Ing.	Zürich	Zürich			
	Geering, Emanuel-B.	Bau-Ing.	Thun	Einzelmitg.			
$D\'{e}mission.$							
	Bucher, $AR.$	Architekt	Lugano	Ticino			
		Décès.					
	Osterwalder, Julius	Bau-Ing.	Aarau	Aargau			
	Schmid, E.	Architekt	Bern	Bern			
	Grütter, K.	Elektro-Ing.	Klosters	Graubünd.			
	Wälti, Marcel	Ing. électr.	Lausanne	Vaudoise			
	Ostertag, Paul	MaschIng.	Winterthur	Winterthur			
	Bridler, O.	Architekt	Winterthur	Winterthur			
	Behn-Eschenburg, H.	Elektro-Ing.	Küsnacht	Zürich			

Le Comité central traite, en outre, les questions suivantes : Commission d'urbanisme; Cours d'adaptation pour techniciens du béton armé; Etat de la question de la protection des titres, etc.

Zurich, le 12 août 1938.

Le Secrétariat.

# ECOLE D'INGÉNIEURS DE LAUSANNE

Dans sa séance du 20 juillet 1938, la Commission universitaire, sur préavis du Conseil de l'Ecole d'ingénieurs, a décerné les diplômes suivants:

> Ingénieur-constructeur : MM. Abetel, Gaston. Borgeaud, Henri. de Goumoëns, Albert. Nicollier, George 2. Rambert, Olivier.

Ingénieur-mécanicien : MM. Du Pasquier, Raymond Jancke, Albert 1 Paschoud, Jacques. Massa, César.

Ingénieur-électricien MM. Jacot, Henri Juillard, Robert 3.

Ingénieur-chimiste : MM. Budslawski, Joseph. Jaquet, Alfred. Matthey, Emile.

# ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE

(G. e. P.)

#### Assemblée générale Lausanne-Chillon 3 et 4 septembre 1938.

La 44e assemblée générale de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale est convoquée pour le dimanche 4 septembre 1938, à 10 h. 40, au Château de Chillon.

A l'occasion de cette assemblée le groupe vaudois de la G. e. P. a organisé les manifestations suivantes :

A. Excursion à Romainmôtier, Le Pont, Saint-Prex, 3 septembre.

Départ de Lausanne, gare centrale, en autocars, à 10 h. 15. Retour à Lausanne à 18 h. 30.

Le prix de la carte pour l'excursion du samedi 3 septembre est fixé à Fr. 8.

B. Assemblée générale proprement dite. Lausanne-Chillon 3 et 4 septembre. Samedi, 3 septembre, réunion familière à l'Hôtel Beau-Rivage, à Ouchy, 20 h. 30.

Lauréat du Prix A. Dommer et du prix W. Grenier.
 Lauréat du Prix de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.
 Prix W. Grenier : mention.